



Notifié.es sans affectation en SEGPA

La CGT Educ'Action 33 dénonce le rôle de la DSDEN qui organise, par sa politique le renoncement aux droits des familles à inscrire leurs enfants en SEGPA

Depuis plusieurs années, les structures des SEGPA de Gironde ont été réduites passant d'un modèle à deux classes par niveau pouvant accueillir théoriquement 128 élèves à un modèle d'une classe par niveau pouvant accueillir 64 élèves. Ce changement s'appuyant sur la diminution des affectations en 6^{ème} (pré-orientation) puis 5^{ème} SEGPA. A cela s'ajoute une perte de 6 heures de DGH depuis 4 ans ne permettant plus les dédoublements en 4^{ème} et 3^{ème}. Les choix de la DSDEN ont dégradé les conditions de travail des enseignants dans les SEGPA de Gironde avec pour conséquences un nombre d'élèves par classe en augmentation, de fermetures de postes chez les PE et de PLP ou encore la prise en charge par les PLP de l'enseignement de matières ne relevant pas de leur concours. Sans oublier la suppression de plusieurs postes de collègues PLP en SEGPA l'année dernière, transformé en BMP sans aucune concertation et information des établissements concernés. La DSDEN avait été obligé de rétro pédaler .

Il aurait été pertinent d'ouvrir des classes pour la rentrée 2024-2025 en constatant l'augmentation des notifications par la CDOEA d'élèves en SEGPA. A ce jour plus d'une vingtaine d'élève n'a pas d'affectation doit choisir d'aller dans un autre collège, souvent éloigné de son collège de secteur. Par exemple, la DSDEN ne trouve pas cela aberrant de proposer Sainte-Foy-la-Grande, Sauveterre, Andernos, Bazas, Langon, Bordeaux et Eysines (EREA) à un collégien scolarisé au collège de Pauillac.

Il est évident que les familles ne vont pas imposer à leurs enfants 1h de trajet, voire plus, pour aller en SEGPA et que la renonciation à leurs droits va être la conséquence des choix de la DSDEN. Des élèves orientés en SEGPA par la CDO vont donc être scolarisés dans des classes du général sans les adaptations dont ils ont besoin pour apprendre et progresser.

Encore une fois, les personnels des collèges, en SEGPA ou non, vont subir les conséquences de ces décisions. **En effet, les élèves ayant une notification SEGPA mais en classe ordinaire ne bénéficieront pas des aides et aménagements auxquels ils ont droit.**

Nous exigeons l'ouverture de classe de SEGPA à la hauteur des besoins permettant d'accueillir dans de bonnes conditions tous les élèves notifiés sans leur imposer des trajets les poussant à renoncer à leur droit.